

S.A.S. CPA ET FILS INVEST

Société par Actions Simplifiée au capital de 82 740 Euros
Siège social : 14, rue Pierre Joigneaux - 21200 BEAUNE

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

La soussignée :

- Madame Caroline PARENT

née le 19 Avril 1977 à DIJON (21000),
de nationalité française,
demeurant à BEAUNE (21200) 14, rue Pierre Joigneaux,
célibataire non soumise à un pacte civil de solidarité,

Après avoir rappelé :

- qu'elle envisage de constituer une Société par actions simplifiée qui sera dénommée CPA ET FILS INVEST, dont le siège social sera fixé à 14, rue Pierre Joigneaux - 21200 BEAUNE, et qui aura pour objet :

- la participation active en tant que holding animatrice au contrôle des filiales et à la conduite de la politique du groupe qu'elle constitue avec ses filiales ; la mise en œuvre de la politique générale du groupe ainsi constitué et l'animation de ses filiales en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique,
- l'accomplissement de toutes prestations de services en matière de gestion, d'administration et d'assistance en faveur des filiales, et ce en tous domaines, notamment en matière juridique, comptable, financière et immobilière,
- toutes prises ou cessions d'intérêts ou de participations dans des sociétés ou entreprises, la souscription ou l'acquisition ou la cession sous quelque forme que ce soit, de toutes valeurs mobilières comme de toutes parts d'intérêts ou autres droits sociaux, la gestion et la détention desdits droits sociaux et participations,
- toutes opérations de négociation, de commission et de courtage ainsi que tous travaux agricoles,
- le conseil et la formation en vinification et œnologie, l'accomplissement de toutes prestations techniques en œnologie et en matière viti-vinicole,
- achat, vente et négociation de NFT, toutes prestations en finances décentralisées, toutes prestations aux entreprises et particuliers portant sur les Security Token,
- et plus généralement, achat et vente de tous produits non réglementés et réalisation de toutes prestations non réglementées.



- l'achat, la vente, la mise en location, la prise en location, la mise en valeur, directement ou indirectement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, sous quelque forme que ce soit, meublé ou non, de courte, moyenne ou longue durée, avec ou sans fourniture de prestations complémentaires telles que la réception de clientèle, la fourniture de linge de maison, la fourniture de petit-déjeuner ou de repas, le nettoyage des locaux loués ...
- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

- que le capital de cette Société doit comprendre un apport en nature effectué par lui-même, et ci-après décrit :

la **pleine propriété de VINGT (20) actions d'une valeur nominale de 55 Euros chacune**, entièrement souscrites et libérées, de la **S.A.S. DOMAINE A.F GROS**, Société par actions simplifiée au capital de 137 500 Euros ayant son siège social à POMMARD (21630) La Garelle - 5 Grande Rue et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 383 967 346,

décide, en vue de la réalisation de l'apport en nature à la Société susvisé et en vertu des dispositions de l'alinéa premier de l'article L. 223-9 du Code de commerce, de nommer :

Monsieur Didier TOURRE,

commissaire aux comptes inscrit sur la liste prévue par l'article L. 822-1 du Code de commerce, adresse professionnelle 7 rue Antoine Durenne - 55000 BAR-LE-DUC,

en qualité de commissaire aux apports chargé d'établir sous sa responsabilité un rapport sur la valeur desdits apports en nature, qui sera annexé aux statuts.

Fait à POMMARD

Le 29 Mai 2024

Madame Caroline PARENT

